

Le 13 novembre 2024

Proposition de loi visant à encadrer les meublés de tourisme Villes de France salue l'adoption de ce texte

Le jeudi 7 novembre, le Parlement a adopté définitivement la proposition de loi visant à « renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale ».

Villes de France exprime sa satisfaction à la suite de l'adoption de ce texte venant encadrer les meublés de tourisme type Airbnb afin de favoriser le logement permanent.

Consciente de l'urgence de la situation, Villes de France avait largement participé à cette réflexion et avait ainsi remis au Gouvernement en avril dernier ses propositions pour donner aux élus locaux les moyens d'agir concrètement en faveur du logement et de l'habitat.

En accordant davantage de pouvoirs aux élus locaux, l'adoption de cette proposition de loi est un premier pas dans la construction d'une politique du logement ambitieuse et efficace.

Villes de France continuera activement à se mobiliser face à la crise du logement qui touche de plein fouet l'ensemble des territoires et leurs acteurs et appelle à perpétuer cet esprit de dialogue constructif.

Contact presse :

Guillaume Ségala – guillaume.segala@villesdefrance.fr

Villes de France, association d'élus pluraliste dont le Président délégué est Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.